AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20231017-D_2023_10_088-DE
en date du 08/12/2023 ; REFERENCE ACTE : D_2023_10_088

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 05/10/2023
Date d'affichage : 17/10/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le neuf octobre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline CROSSMAN, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.
Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN), Maryse FAVRE (pouvoir à S. NOZ)
Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/10/088 : Autorisation au Maire de signer le nouveau protocole de sécurité pour l'Agence Postale Communale suite au changement de convoyeurs de fonds.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au changement de convoyeurs de fonds pour l'Agence Postale Communale qui sera désormais assuré par la société Loomis, un nouveau protocole de sécurité a été établi suivant les articles R. 4515-4 à R.4515-11 du Code de Travail.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le nouveau protocole de sécurité entre Loomis et la Commune de Peisey-Nancroix et à signer tous les autres documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ;

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX 73210